



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque au sol de Brayle a Lamillarie et Denat (81).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ONEMW

Raison sociale

OneMW

N° SIRET

93019680300017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Mathieu

Prénom(s)

LEGUENNEC

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

OneMW souhaite construire une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective sur une ancienne carrière de chaux à cheval entre les communes de Lamillarie et Denat (81).
Puissance installée : 999 kWc Production électrique annuelle estimée : 1,15 GWh Les éléments constituant la centrale sont : - 10 375 m² de surface clôturée en deux zones, avec trois portails d'accès dont 8 567 m² sur Lamillarie et 1 808 m² sur Denat - 4 209 m² de surface projetée de panneaux solaires photovoltaïques sur des structures fixes orientées sud / sud-est. - une bache incendie souple de 60 m³ pour la défense incendie du site. - des coffrets tarif jaune pour le raccordement au réseau de distribution.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de produire une électricité d'origine renouvelable qui sera mise à disposition des consommateurs locaux au travers d'une opération d'autoconsommation collective, modèle innovant de OneMW. Le site est une ancienne carrière dont une partie est laissée en friche. Il est enregistré sur la base Infoterre fiche carrière sous le numéro "BRGM 55 066". Le site ne fait l'objet d'aucun usage agricole ces dernières années comme mentionné dans l'attestation Mairie disponible en Annexe. Notre projet a donc pour objectif de valoriser ce terrain dépourvu de vocation agricole ou urbaine particulière. Le choix de cette parcelle traduit notre démarche de réutilisation raisonnée du foncier, privilégiant la transformation d'un espace déjà impacté plutôt que l'artificialisation de nouveaux terrains. Au-delà de la valorisation d'un terrain dégradé et d'une ressource naturelle, l'électricité produite sera mise à disposition des consommateurs locaux au travers d'une opération d'autoconsommation collective.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'installation sera effectuée par des professionnels du photovoltaïque, sur une durée de 3 à 6 mois. Les grandes étapes sont les suivantes: - Installation de chantier et débroussaillage du site, - Terrassement de certaines parties de la parcelle sans évacuation de matériaux, - Pose des portails et de la clôture périphérique en grillages non occultant sans base linéaire maçonnée, - Création et renforcement de haie périmétrique occultante en essence locale, - Enfouissement des conduits inter range jusqu'au point de raccordement, - Installation des fondations en pieux battus, sous réserve de la compatibilité de l'étude de sol, - Montage des structures fixes, pose des panneaux et pose des onduleurs sur les structures, - Pose de la bache incendie de 60 m³ pour la défense incendie du site, - Raccordement électrique de l'ensemble panneaux/onduleurs/point de livraison, - Raccordement des coffrets électriques au réseau public par l'opérateur local de distribution (hors scope OneMW) , - Contrôle et essais avant mise en service, - Démontage et évacuation des installations de chantier et des déchets du chantier, Le projet se conforme aux caractéristiques techniques des centrales photovoltaïques exemptées de consommation d'espace naturels et agricoles (arrêté du 29/12/23) avec des panneaux dont le point bas est supérieur à 1,1m, la distance inter rangée est de minimum 2m avec usage du béton limite. Le projet ne nécessite pas l'intervention d'engins lourds de chantier ni une augmentation du trafic notable sur les voies d'accès.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pour la centrale solaire, les équipements électriques ne nécessitent pas de personnel permanent, mais seulement une maintenance préventive et régulière afin de s'assurer du bon fonctionnement ainsi qu'un entretien du site. La centrale est équipée d'une alarme et d'un automate de supervision qui permet de la piloter à distance et de prévenir les services techniques du moindre dysfonctionnement le cas échéant. L'entretien végétal du site sera assuré par entretien mécanique ou éco-pâturage, sans utilisation de produits phytosanitaires. À la fin du projet, les installations seront démantelées : - Démontage et mise à disposition de l'organisme de recyclage des panneaux PV et des onduleurs, - Démontage des structures métalliques et retrait des pieux enfoncés dans le sol, revalorisation de l'acier, - Évacuation des équipements électriques et des conduits enterrés, - En accord avec le propriétaire du terrain, démontage et évacuation des équipements (cloture, portail, bache incendie, ...)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R421-9 du Code de l'Urbanisme : une centrale au sol de puissance inférieure à 3 MWc est soumise à déclaration préalable de travaux

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale cloturée du projet Surface projetée des panneaux Nombre de panneaux Nombre de panneaux Puissance de la centrale	(10375, m2) (4209, m2) (1670, U) (1670, panneaux) (999, kWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

zone A du PLUi Communauté de Communes Centre Tarn pour Lamillarie - installation d'intérêt collectif autorisées zone Ag du PLU de Denat - centrales photovoltaïques autorisées sur les

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Lamillarie est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) - Le Dadou
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	PPRI approuvé le 30//03/12. Le site du projet est hors tout zonage et donc non concerné par des restrictions liées à ce risque. (voir annexe)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Oui pour la partie du projet sur la commune de lamillarie, non pour Denat.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucune zonage environnementale y compris Natura 2000 n'est present autour du site a moins de 15 km.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	NA
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site sur lequel sera construire la centrale est déjà artificialisé et dégradé en raison de l'activité d'extraction de matériaux passée. De plus, suite au prédiagnostic écologique réalisé, des mesures d'évitement et de réduction permettent de limiter toutes incidences notables sur la biodiversité (voir Annexe associée).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun zonage environnemental y compris Natura 2000 n'est présent autour du site à moins de 15 km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet respectera les critères de non consommation d'espaces naturels agricole ou forestier selon l'arrêté du 29/12/2023.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	La phase d'acheminement des matériaux sur site engendrera un trafic léger aux abords du site (une dizaine de camions sur la durée du chantier). Pas de trafic lourds en phase exploitation, seulement les passages réguliers pour la maintenance de la centrale.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La phase de construction engendrera des nuisances sonores mineures. Toutefois, cette phase sera relativement courte au vu de la taille du projet. Une fois construit, le projet n'engendrera pas de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Lors du battage des pieux, des vibrations peuvent être ressenties très localement mais ne dépasseront pas le cadre de la zone projet.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Synthese des enjeux ecologiques releves sur le site d'etude : - Le site presente des enjeux lies a la presence de zones humides (mares, prairies humides et cours d'eau temporaire) au centre de la zone d'implantation. - Les haies et bosquets environnants constituent des reservoirs de biodiversite locale. - Plusieurs especes a enjeux sont recensees ou potentiellement presentes, notamment le Milan royal, le Pic mar, le Triton marbre et le Campagnol amphibie. - De maniere generale, le site correspond a une ancienne carriere de chaux exploitee au XIXe siecle, ou les « conditions abiotiques du site limitent la croissance de la vegetation », temoignant de la nature anthropisee et contrainte du terrain. Impacts potentiels d'un projet photovoltaique sur le site de Lamillarie / Denat : Un projet photovoltaique pourrait presenter : - des risques d'alteration ou de

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'evitement et de reduction dans le cadre du volet ecologique : Le projet photovoltaique a ete ajuste pour integrer les sensibilites ecologiques identifiees. Les principales mesures sont : 1. Mesures d'evitement (E) - Preservation des zones humides (ME01) : Un evitement strict des secteurs identifies comme zones humides (cours d'eau temporaire, mares, prairies humides) a ete adopte par le developpeur. Ces zones ont ete exclues de l'emprise cloturee du projet. - Preservation des gites a chiropteres potentiel : Un evitement strict des secteurs identifies a ete adopte par le developpeur et ces zones ont ete exclues de l'emprise cloturee du projet 2. Mesures de reduction (R) - Reduction de l'emprise (MR01) : Le perimetre du parc cloture a ete reduit de maniere significative, passant d'une zone d'implantation potentielle d'environ 2,4 hectares a 1,0 hectare final apres mesures d'evitement. - Preservation des boisements (MR02) : Les boisements et fourres situes sur l'emprise revisee seront preserves au maximum pour maintenir les habitats de la faune. - Calendrier de travaux adapte (MR03) : Les travaux de liberation des emprises seront realises en dehors des periodes de plus forte sensibilite des especes (notamment les periodes de reproduction) afin de minimiser le derangement. Les travaux seront realises preferentiellement en le 15 aout et le 15 novembre ou sinon au cours du mois de mars. - Gestion des especes envahissantes (MR04) : Un protocole strict est prevu pour eviter la dispersion du buisson ardent et du bambou dore. Cela inclut un inventaire avant travaux, le balisage des zones contaminees, le nettoyage des engins de chantier et la gestion specifique des terres et dechets verts contamines. 3. Mesure d'accompagnement - Plantation et

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le porteur de projet estime qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour les raisons suivantes, qui montrent que le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement : 1. Un projet de revalorisation sur un site dégradé à faibles enjeux : Le projet s'implante sur une carrière, répertoriée dans la base Infoterre, fiche carrière n° BRGM 71160. Le projet permettra donc une valorisation de ce site, sans consommer de terres agricoles productives ni d'espaces naturels à forte valeur écologique. 2. Evitement strict des zones à risque : Le projet s'adapte à la présence de la mare, de zones humides et de boisements, en évitant ces zones afin de les préserver. La conservation du boisement au sud et à l'est, permet également une couverture végétale garantissant une meilleure intégration

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LE GUENNEC

Prénom Mathieu

Qualité du signataire président

À Lyon

Fait le 15-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)